

**Courrier adressé par la branche INRAE de SUD Recherche EPST à Madame Simon-Plas le 5 octobre 2021 (par messagerie)**

A l'attention de Madame la Déléguée à la déontologie de l'INRAE

Objet : **Signalement** à la Déléguée à la déontologie concernant la participation de la DG de l'INRAE au Colloque « Chimie et agriculture durable » le 10 novembre 2021

Le 10 novembre 2021 se tiendra à la Maison de la Chimie à Paris un colloque « Chimie et agriculture durable : Un partenariat en constante évolution », organisé par la Fondation de la Maison de la Chimie (<https://actions.maisondelachimie.com/colloque/chimie-et-agriculture-durable>). Initialement cette manifestation devait avoir lieu le 4 novembre 2020.

Le Directeur Scientifique Environnement de l'INRAE doit intervenir au cours de cette journée au milieu de représentants de l'agrochimie, de l'agriculture conventionnelle intensive et des franges les plus rétrogrades de l'Académie d'Agriculture de France.

En participant à cet événement, l'INRAE donne une caution scientifique indéniable à cette journée alors que la programmation est bien loin de l'agroécologie, l'ambition annoncée étant de développer une « agriculture raisonnée » dont l'imposture a été mise en évidence il y a déjà 15 ans. Le panel d'intervenants est le plus monochrome imaginable, principalement issu de l'industrie ou constitué de scientifiques notoirement connus pour leur vision conservatrice de l'agriculture. Différents intervenants de l'agrochimie ou de l'agroindustrie, actifs ou retraités, apparaissent sous une autre affiliation, sans que leur employeur ou ex employeur ne soit mentionné, donc sans que les auditeurs ne soient informés de l'endroit d'où ils parlent. Les titres des exposés annoncés portent essentiellement sur les bienfaits de la chimie et de la biologie de synthèse, entretenant la confusion et les contresens sur les termes de transformations agroécologiques et durables. La journée ne sera visiblement pas en mesure de fournir une vision pluraliste de la question de la durabilité de l'agriculture et des systèmes alimentaires. La faible représentation des femmes conférencières, allant contre les politiques d'égalité femmes-hommes menées à l'INRAE, est par ailleurs assez remarquable dans ce programme.

Par ailleurs, s'annonçant « ouvert à un large public », le colloque affiche porter « une attention particulière aux lycéens et à leurs enseignants », ce qui nous inquiète particulièrement compte tenu de l'orientation affichée par ce colloque et des intervenants prévus sans contradicteurs et, pour plusieurs, sans affichage de leurs liens professionnels. En tant qu'institut de recherche public, l'INRAE apporterait l'illusion d'une garantie de respectabilité à cet événement, et aurait donc une responsabilité particulière dans ce qui a toutes les caractéristiques d'une opération de désinformation.

Il serait regrettable que l'INRAE participe à un tel événement qui s'apparente beaucoup plus à une opération de propagande de l'agriculture conventionnelle intensive renommée ici « agriculture raisonnée » qu'à un colloque destiné à répondre aux attentes et questions des citoyens en matière de changements de notre modèle agricole.

Aussi, SUD avait demandé à M. Mauguin d'annuler la participation de l'INRAE à cette journée et de demander que le programme soit modifié en conséquence.

Le 26 octobre 2020, M. Mauguin répondait à notre sollicitation du 14 octobre : « *Après échange avec Thierry Caquet, en copie de ma réponse, il m'a confirmé qu'il a prévu de présenter lors de ce colloque la priorité accordée par INRAE à la transition Agro-écologique, dans une enceinte où ces points de vue sont peu représentés.*

*Il ne nous paraît du coup pas pertinent de nous retirer de ce colloque, mais au contraire qu'il puisse y défendre les solutions basées sur la nature plutôt que celles issues de la pétrochimie. »*

De plus un [collectif](#) a interpellé publiquement le PDG de l'INRAE et la presse a consacré [plusieurs articles](#) à cette affaire. La polémique rebondira certainement à l'automne à l'approche de la date du colloque.

Le risque de manipulation du service public par l'industrie agrochimique est évident ici.

Nous considérons que, à l'heure de l'indispensable transition agroécologique, la participation de l'INRAE à ce colloque est contraire à la défense de l'intérêt général et présente un risque de rupture de confiance du public dans la recherche publique et l'institution INRAE.

Lors du Comité Technique INRAE du 18 juin 2021, Madame Simon-Plas a présenté une information relative à l'organisation de la délégation à la déontologie, à l'intégrité scientifique et à l'éthique des projets de recherche. A cette occasion la délégation SUD au CT a relevé que la participation de l'INRAE au colloque de la Maison de la Chimie relève d'un cas d'école d'une possible atteinte à la déontologie, et à ce titre a souhaité saisir officiellement lors du CT un avis de la Délégation à la déontologie, avis que nous attendions pour le CT du 28 septembre.

Lors de celui-ci M. Mauguin nous a répondu que l'absence de retour de l'INRAE venait d'une absence de saisine écrite de notre part.

Comme indiqué par le Président en réponse à notre demande, nous saisissons donc par le présent courrier la Déléguée à la déontologie pour avis concernant la participation d'un représentant de la DG de l'INRAE au Colloque « Chimie et agriculture durable ».

Dans l'attente de votre réponse,  
Cordialement

Le secrétariat de la branche INRAE de SUD Recherche EPST